



L'ESSENTIEL DE 2016

LA FONDATION DE L'AVENIR : AU SERVICE DU PROGRÈS MÉDICAL

La Fondation de l'Avenir a été créée en 1987 par la Mutualité et reconnue d'utilité publique en 1988. Au sein de l'économie sociale et solidaire, elle a pour **mission de soutenir la recherche médicale et l'innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement.**

En soutenant la recherche médicale appliquée, le rôle de la Fondation est essentiel. En effet, elle permet de ne pas laisser au stade de la recherche fondamentale de nombreux projets et de **faire avancer travaux vers une application clinique concrète, au bénéfice du malade.**

L'objectif est d'appuyer les équipes de recherche œuvrant pour l'innovation sur des grandes thématiques médicales. Il s'agit, par exemple, des pratiques nouvelles en chirurgie, de l'amélioration de la prise en charge des handicaps, d'applications de la thérapie cellulaire. **Tous les champs d'application de la médecine sont concernés** : cancer,

maladies neurodégénératives, déficiences sensorielles, maladies cardiovasculaires, ostéo articulaires, pédiatrie, psychiatrie...

Pour la quasi-totalité, il s'agit d'équipes provenant des plus grands établissements de soins présents sur l'ensemble du territoire, donc au plus près des malades.

Egalement, la Fondation de l'Avenir a acquis la capacité (décret du 17 décembre 1991) d'être une **structure d'accueil de fondations pour les organismes qui s'assignent des buts comparables aux siens.**

En 2016, la Fondation de l'Avenir abrite 9 fondations qui sont gérées de façon individualisée mais qui forment un ensemble cohérent quant au projet global de la Fondation de l'Avenir.

30 ANS
FONDATION DE L'AVENIR
Accélérateur de progrès médical






La Fondation peut paraître d'emblée peu évidente car elle est présente sur plusieurs fronts : neuro dégénératif, cardio vasculaire, ostéo articulaire par exemple. Mais elle a toujours le souci de soutenir des équipes de recherches innovantes, de travailler avec des soignants pour améliorer les soins au quotidien et de faire partager l'information médicale et scientifique au plus grand nombre. C'est ce qu'elle a fait notamment en 2016 pour le cancer avec des projets utiles pour les malades. C'est en ce sens qu'elle se revendique comme fondation de recherche médicale appliquée.



Dominique Letourneau
Président du directoire



UN MODÈLE ÉCONOMIQUE SOUTENU PAR L'ÉCONOMIE SOCIALE :

-  **56 % des ressources** proviennent des dons et legs de donateurs en très grande majorité adhérents mutualistes.
-  **39 % des ressources** proviennent de mécénat issu de mutuelles ou d'autres partenaires de l'économie sociale.
-  **5 % des ressources** proviennent d'autres produits, dont des produits financiers.



LA FONDATION DE L'AVENIR : PRÉPARER LA MÉDECINE DE DEMAIN

La Fondation de l'Avenir apporte son soutien à tous les stades de la vie d'un chercheur : des jeunes diplômés de médecine qui veulent se former aux techniques de recherche à l'équipe ayant déjà publié des résultats significatifs.

Dans le cadre de l'appel à projets annuel, **45 projets ont été sélectionnés par le conseil scientifique** de la Fondation de l'Avenir en juin 2016 et validés par le directoire.

Fidèle à son engagement de ne laisser aucun malade dans l'impasse, la Fondation soutient des projets concernant de très nombreux champs de la médecine et pathologies. **En 2016, la priorité a été donnée à l'innovation dans les techniques de diagnostic, première étape nécessaire pour pouvoir mettre en place une médecine de précision.**

La Fondation s'inscrit ainsi dans le droit fil de la médecine actuelle qui se dirige vers une plus grande personnalisation des traitements, adaptés à chaque patient et aux particularités de sa maladie.

Depuis sa création, la Fondation de l'Avenir porte une attention particulière au handicap et à la chirurgie.

En 2016, de façon totalement inédite dans son histoire, elle a initié un engagement marqué en faveur de la recherche translationnelle en créant le consortium national TOURNESOL qui va mobiliser 11 équipes de recherche, regroupées en 3 pôles. Son objectif est d'évaluer pour la première fois en France l'efficacité de greffes de cellules souches autologues pour réparer le système nerveux périphérique endommagé suite à un accident ou une maladie.

COMMENT LES CHERCHEURS SONT-ILS FINANCÉS ?

Une fois leur projet sélectionné et leur budget validé, les chercheurs bénéficient de financements dans le cadre d'une convention (établie pour une durée de 12 à 18 mois environ) qui aura été signée avec chaque établissement de recherche (CHU, Inserm, CNRS, etc.) auquel est rattaché le directeur de recherche.

La dotation n'est pas versée en une seule fois par la Fondation de l'Avenir. La prise en charge des dépenses de recherche s'effectue uniquement sur présentation de factures correspondantes et durant la période couverte par la convention. Ceci permet à la Fondation de suivre l'avancée effective du projet et de financer exclusivement celui qu'elle a validé.

**SOUTENIR LES
ÉQUIPES DE
SOIGNANTS
QUI INNOVENT**

La deuxième mission de la Fondation de l'Avenir est de soutenir l'innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement.

En d'autres termes, il s'agit de faire évoluer et d'améliorer la prise en charge des personnes malades ainsi que leur qualité de vie.

Dans ce cadre, l'année 2016 a été marquée par le premier appel à projet « cancer et parcours ».

L'objectif est de financer la mise en place des pratiques soignantes innovantes au sein des établissements de santé mutualistes.

Emplois

• **LES MISSIONS SOCIALES** représentent 4 282 K€ en 2016 et ont été financées pour 2 513 K€ par des ressources provenant de la générosité publique. Les missions sociales couvrent 3 axes :

- 1) **Recherche médicale** (2 324K€)
Ce poste enregistre les emplois de l'exercice affectés au soutien des programmes de recherche médicale appliquée, des bourses de doctorant (médecins préparant un doctorat de science), et à leur suivi.
- 2) **Innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement** (1 061 K€)
Ce poste comprend les charges affectées aux soutiens et bourses de l'innovation dans les pratiques de soins et d'accompagnement. Il s'agit également d'un axe porté par les fondations abritées.
- 3) **Valorisation des projets et information scientifique** (898 K€)
Ce poste comprend notamment les charges afférentes aux publications, supports et événements scientifiques.

• **LES FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS** (1 223 K€) comprennent les frais d'appel à dons et les frais de traitement des dons.

• **LES FRAIS DE FONCTIONNEMENT** (509 K€) couvrent les frais généraux (loyers, entretien, personnel dédié et charges variables, tels que les honoraires et frais de missions).

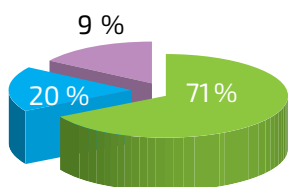
Ressources

• **LES RESSOURCES COLLECTÉES AUPRÈS DU PUBLIC** sont constituées des dons et legs (3 672 K€). Les ressources issues de la générosité publique représentent 56 % des ressources de l'exercice (hors report des ressources affectées aux missions sociales et autres provisions).

• **LES AUTRES FONDS PRIVÉS** (2 515K€) correspondent à du mécénat et aux revenus du Fonds Avenir Partage ISR souscrit par les institutionnels de l'économie sociale et les particuliers.

• **LES AUTRES PRODUITS** (318 K€) enregistrent essentiellement les produits financiers.

Emplois 2016 : 6 014 K€

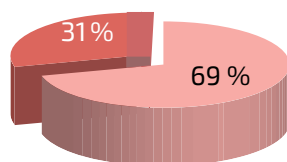


- Missions sociales : 71 % (4 282 K€)
- Frais de recherche de fonds : 20 % (1 223 K€)
- Frais de fonctionnement : 9 % (509 K€)

Détails des emplois des missions sociales :

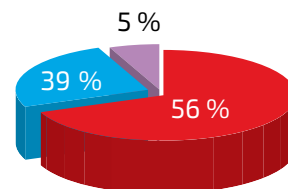
- Recherche médicale : 54 %
- Innovation pratique des soins : 25 %
- Valorisation et information : 21 %

Affectation par emplois des ressources collectées auprès du public et consommées en 2016 : 3 635 K€



- Missions sociales : 69 % (2 513 K€)
- Frais d'appel à la générosité publique : 31 % (1 122 K€)

Ressources 2016 : 6 505 K€



- Ressources collectées auprès du public : 56 % (3 672 K€)
- Autres fonds privés Mécénat : 39 % (2 515 K€)
- Autres produits Produits financiers : 5 % (318 K€)

Détails ressources collectées auprès du public : Dons : 77 % - Legs : 23 %

Les engagements à réaliser sur ressources affectées 2016

enregistrent, la partie des ressources affectée à des programmes de recherche qui n'a pas été utilisée à la clôture de l'exercice, soit 2 951 K€.

Sur l'exercice clos du 31 décembre 2016, la partie des ressources affectées à une fondation abritée,

qui n'a pas été utilisée conformément en engagement pris à son égard, est inscrite en « engagement à réaliser sur les ressources affectées à des fondations abritées ».

L'impact de ce changement de présentation est de 517 K€.

Les engagements sur les ressources affectées des années

antérieures ont été utilisées en 2016 à hauteur de 2 128 K€.

Le Compte d'Emploi des Ressources (CER) 2016 a été établi conformément à la normalisation du CER des associations et des fondations (Journal Officiel du 21 décembre 2008).

Il est disponible sur le site internet fondationdelavenir.org

BILAN SIMPLIFIÉ 2016

À l'actif

• IMMOBILISATIONS

L'actif net des immobilisations s'élève à 286 K€. Les immobilisations sont composées par les éléments liés au siège même de la Fondation (matériel de bureau, logiciel...) et par du matériel médical acheté pour les besoins de certains projets de recherche et mis à la disposition des équipes médicales. Il est à noter que la Fondation de l'Avenir n'est pas propriétaire de son siège social.

• VALEURS MOBILIÈRES DE PLACEMENT ET DISPONIBILITÉS

Leur montant net atteint 18 511 K€ en 2016, en tenant compte d'une dépréciation de 21 K€.

Leur montant constitue une réserve sécuritaire afin de limiter des impacts conjoncturels qui tendraient à la fragiliser et de donner les moyens à la Fondation de l'Avenir d'avoir une politique de développement autour de projets ambitieux.

Elles constituent quasiment le seul actif permettant à la Fondation de garantir ses engagements et d'assurer sa pérennité.

Au passif

• FONDS ASSOCIATIFS

Les fonds propres de la fondation abritante s'élèvent à 9 102 K€ et incluent un résultat déficitaire de 132 K€.

Les fonds propres des fondations abritées sont de 2 253K€.

LES RÉSERVES :

La Fondation a constitué divers postes de réserves pour assurer sa pérennité et son développement. **Les fonds statutaires** sont affectés irrévocablement à la création des fondations. Ils sont constitutifs de leur « patrimoine » et garant de leur pérennité. Ils correspondent à la dotation initiale versée par les fondateurs.

La Fondation de l'Avenir a affecté une part des excédents antérieurs aux postes **des réserves libres** pour permettre la pérennité de son activité et de son développement.

ACTIF	EXERCICE 2016 en €			EXERCICE 2015 en €	PASSIF	EXERCICE 2016 en €	EXERCICE 2015 en €
	Valeur brute	Amort & prov	Montant net				
Actif immobilisé					Fonds associatifs		
Immobilisations incorporelles	130 231	47 352	82 878	57 567	Fonds associatifs Fondation de l'Avenir	9 101 875	9 233 376
Immobilisations corporelles	392 055	231 890	160 165	172 226	Autres fonds propres (Fondations Abritées)	2 252 715	2 417 502
Immobilisations financières	42 762	0	42 762	42 762	TOTAL I	11 354 589	11 650 879
TOTAL I	565 048	279 242	285 806	272 555			
					Prov. pour risques et charges		
Actif circulant					TOTAL II	0	0
Avances et acomptes versés / commandes	11 473	0	11 473	2 494			
Autres créances	17 948	0	17 948	5 585	Fonds dédiés et affectés	4 957 618	4 134 645
Dons à recevoir/Produits à recevoir	175 031	0	175 031	334 319	TOTAL III	4 957 618	4 134 645
					Dettes		
Valeurs mobilières de placement	13 033 736	20 722	13 013 014	11 901 362	Dettes fournisseurs	675 421	338 415
Disponibilités	5 498 299	0	5 498 299	5 612 337	Dettes fiscales et sociales	209 509	207 965
					Autres dettes	1 834 372	1 826 170
Charges constatées d'avance	29 938	0	29 938	29 423	Produits constatés d'avance	0	0
TOTAL II	18 766 426	20 722	18 745 704	17 885 520	TOTAL IV	2 719 302	2 372 550
TOTAL GÉNÉRAL	19 331 474	299 964	19 031 510	18 158 075	TOTAL GÉNÉRAL	19 031 510	18 158 075

LA FONDATION DE L'AVENIR EST ADMINISTRÉE PAR UN DIRECTOIRE SOUS LE CONTRÔLE D'UN CONSEIL DE SURVEILLANCE

Agrément du Comité de la Charte



L'action du Comité de la Charte se fonde sur des règles déontologiques, l'agrément volontaire à une discipline collective vis-à-vis des donateurs et le contrôle continu des engagements souscrits.

En novembre 2016, l'agrément de la Fondation a été renouvelé pour 3 ans.

Certification des comptes

Les comptes sont certifiés par un commissaire aux comptes et publiés au Journal Officiel.

Le rapport annuel 2016 est disponible sur fondationdelavenir.org et peut être obtenu gratuitement sur simple demande écrite.

Comité de contrôle interne

Créé en 2012, il est rattaché au conseil de surveillance. Il est à même de contrôler les activités de la Fondation et il agit en toute indépendance.